



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

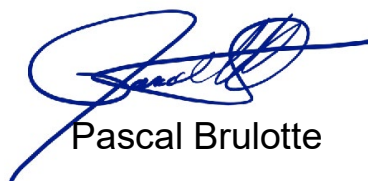
Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 1^{er} octobre 2025, le *Règlement numéro 25-1101 modifiant le Règlement numéro 22-929 relatif à l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.*

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité situé au 325, chemin du Hibou, à Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité au www.villestoneham.com.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 6^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Le directeur général
et greffier-trésorier,



Pascal Brulotte